RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Sommaire

Syndicat Emeraude	
Compétences et territoire	
Instances décisionnelles	5
Équipe opérationnelle	6
Prévention des déchets	. 7
PLPDMA	8
Compostage	9
Réemploi / Récupération des textiles	11
Précollecte1	12
Fourniture de contenants pour la collecte des déchets	13
Maintenance des contenants / Apport volontaire	14
Collecte des papiers	15
Collecte1	16
Schéma de collecte	17
Zoom COVID-19	19
Evolution des tonnages	21
Ordures ménagères résiduelles /Emballages et papiers / Verre	
Encombrants / Déchets végétaux	22
Évolution des ratios entre 2011 et 20202	
OMA: évolution et répartition	24
Autres services	25
Eco-Site du Plessis-Bouchard	26
Centres techniques municipaux2	28
Collecte des déchets dangereux	29
Traitement	Ю
Bilan Matière3	32
Finances	34
Compte Administratif	35
Zoom sur les recettes de fonctionnement	37
Compte administratif 2020	38
La communication	0
Communication	41
Sensibilisation4	12
Événementiel	ł3
Nouveau site internet4	14



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

■ Triple compétence :

Prévention, Collecte & Traitement

■ 17 communes, réparties sur

2 communautés d'agglomération adhérentes

■ 34 élus et 19 agents permanents au service de 280 000 habitants



Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 280 287 habitants.

| Territoire

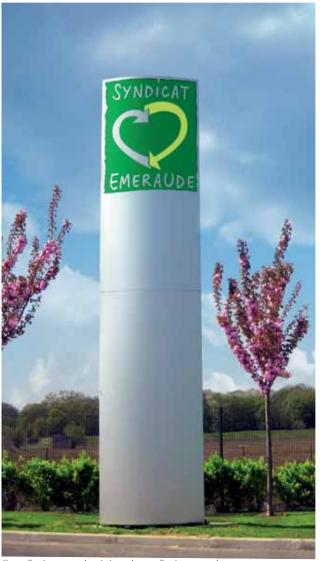
Le territoire du Syndicat Emeraude au 1er janvier 2020



Communauté d'Agglomération	Rappel Population 2019	Population 2020 INSEE (2017)
Plaine Vallée	132 040	132 396
Val Parisis	146 079	147 638
Total Emeraude	278 119	280 034
Evolution /2019		+0,69%

Au 1er janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération:

- Plaine Vallée
- Val Parisis



©syndicat emeraude - totem du syndicat emeraude

Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (35 ont été prises en 2020).

Suite au renouvellement des exécutifs locaux, la nouvelle composition des instances du Syndicat Emeraude a été actée lors du Comité Syndical du 21 septembre 2020. Cette date tardive est la conséquence de la crise sanitaire qui a bouleversé le calendrier initial des élections. En effet, le Syndicat Emeraude relevant de la 3^{ème} strate dans l'organisation territoriale, il devait attendre que les deux communautés d'agglomération s'installent et désignent leurs représentants dans les structures auxquelles elles adhèrent, sachant que les communautés dépendaient elles-mêmes du résultat des élections dans les communes.

Lors de ce Comité Syndical d'installation, les élus ont renouvelé leur confiance à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Président sortant, en le réélisant à cette fonction.

Par ailleurs, il a été décidé par délibération de modifier la composition du Bureau Syndical afin que l'ensemble des communes constituant le périmètre du Syndicat soient représentées.

Les 17 membres qui composent désormais le Bureau Syndical définissent les grandes orientations et préparent les décisions qui seront présentées en Comité Syndical.

En 2020, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 4 reprises.

Composition du Bureau syndical

La composition du Bureau :

Président Gérard LAMBERT-MOTTE 1er vice-président Alain GOUJON 2ème vice-président Daniel FARGEOT 3ème vice-présidente Marie-Christine CAVECCHI 4ème vice-président Michel VERNA 5ème vice-président Jean-Pierre ENJALBERT 6ème vice-président Julien BACHARD 7ème vice-président Xavier HAQUIN 8ème vice-président Patrick FLOQUET 9ème vice-président Alain CHABANEL 10ème vice-président Maxime THORY 1er secrétaire François FABRE 2ème secrétaire Quentin DUFOUR 3ème secrétaire Hafid IABASSEN 4ème secrétaire Marc ANTAO 5ème secrétaire Marc CLOUET 6ème secrétaire **David DUMEUNIER**

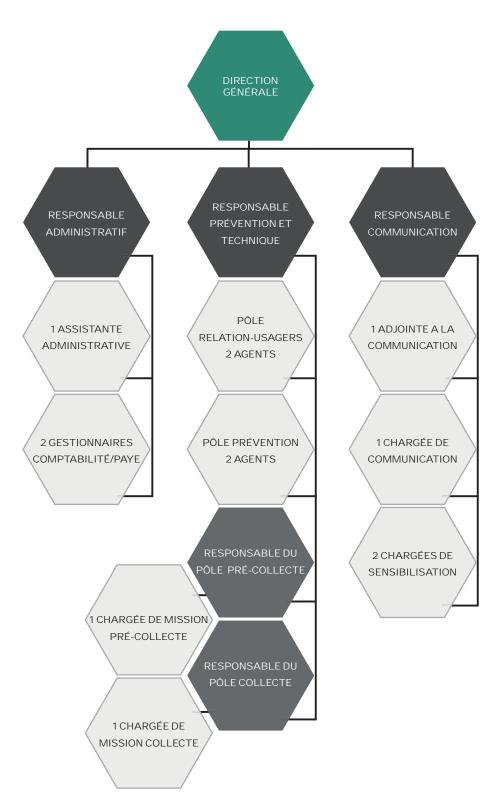
Pour le mandat 2020-2026, il a été fait le choix de ne pas créer de commissions de travail figées, mais plutôt de privilégier l'organisation de groupes de travail thématiques à constituer et réunir selon les besoins.

Néanmoins, une Commission d'appel d'offres constituée de 6 membres (5 membres + le Président) a été renouvelée pour l'ouverture, l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour émettre un avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois en 2020.

Équipe opérationnelle

En 2020, le Comité s'appuie sur une équipe de 19 agents majoritairement titulaires (14 femmes et 5 hommes). Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, et communication, rattachés à un directeur général.



Prévention des déchets

Le Syndicat Emeraude est entré dans une démarche de prévention des déchets dès 2010, et a atteint les objectifs successifs du premier programme local de prévention (PLPDMA) et du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) : les actions de prévention menées ont permis de réduire de près de 9% la quantité de déchets produite par habitant depuis 2010. En 2020, le Syndicat a continué de réaliser ses actions concrètes en faveur de la prévention des déchets, et pour aller plus loin dans l'économie circulaire, s'est engagé dans l'élaboration du nouveau Programme de prévention des déchets.

- 330 composteurs et 27 lombricomposteurs distribués à des particuliers
- ■1 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble
- 6 ateliers compostage proposés dont 2 lombricompostage
- Une centaine de vélos collectés sur la déchèterie pour réemploi, soit 1 tonne
- 125 bornes textiles sur le territoire, soit une moyenne de 1 borne pour 2240 habitants.



PLPDMA

En 2020, le Syndicat Emeraude avait prévu d'avancer sur son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

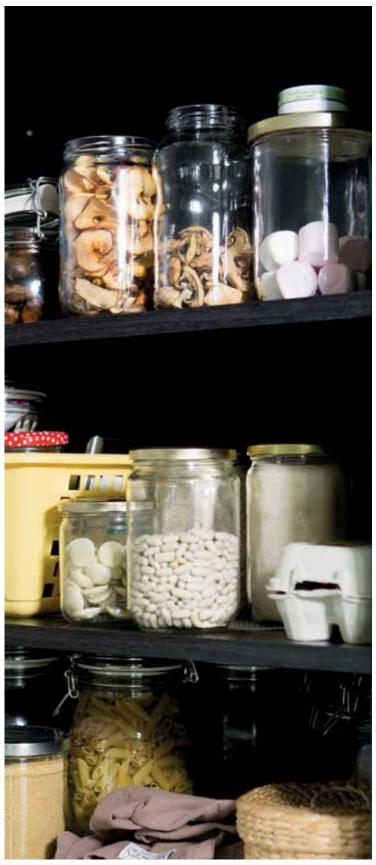
En effet, le PLPDMA doit être élaboré et adopté par les élus pour une durée de 6 ans. Son renouvellement se coordonnait avec les élections municipales prévues en avril. Mais la survenue de la pandémie a retardé la conception et la mise en œuvre des actions de prévention. Néanmoins, les équipes ont continué d'être actives malgré cette période compliquée.

Réunions de réflexion en interne autour de différents thèmes pour élaborer le PLPDMA et faire émerger des idées d'actions :

- Un groupe de réflexion interne a eu lieu sur l'augmentation de la durée de vie des produits,
- Un groupe de réflexion interne sur les leviers économiques pour la réduction des déchets (Redevance Spéciale, Tarification Incitative,...)
- Un groupe de réflexion interne sur la Sensibilisation

Conception et rédaction des 30 actions du PLPDMA pour les proposer aux nouveaux membres représentants du comité syndical qui n'ont été désignés qu'en septembre 2020.

En revanche, certaines actions ont dû être annulées à cause de l'épidémie. A titre d'exemple, le Forum zéro déchet, prévu lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (du 21 au 29 novembre 2020), n'a pas pu avoir lieu.



© ©126média-Cédric Daya / Zéro Déchet

Compostage

Le compostage est une pratique vertueuse permettant de valoriser ses biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas et déchets alimentaires) tout en réduisant efficacement le volume de son bac d'ordures ménagères. En effet, ces biodéchets représentent en moyenne 30 % de la production d'ordures ménagères résiduelles.

Dotation en composteurs et lombricomposteurs.

Afin de pouvoir proposer la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et de 620 L,
- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement,
- Des aérateurs de compost.

En raison de la crise sanitaire, la distribution du matériel de compostage a été suspendue durant 2 mois. Ainsi, les quantités distribuées ont diminué en 2020 par rapport à l'année précédente.

	Quantité distribuée en 2019	Quantité distribuée en 2020
Composteurs domestiques	465	330
Aérateurs de compost	264	155
Lombricomposteurs	31	27



©Syndicat Emeraude / composteur 345 litres et bioseau

Le taux d'équipement en composteurs et lombricomposteurs est de 23 % de l'habitat pavillonnaire.

Si l'on prend en compte tous les composteurs vendus depuis 2010 par le Syndicat, le taux d'équipement pour les pavillons varie entre 13,7 % à Montigny-lès-Cormeilles et 33 % à Montlignon.

Ateliers compostage et lombricompostage

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage et du lombricompostage sont proposés par le Syndicat Emeraude.

Bien que la pandémie ait entrainé l'annulation de quelques ateliers programmés, 4 ateliers compostage et 2 ateliers lombricompostage ont tout de même eu lieu.

Ces ateliers se sont déroulés à l'Eco-site du Plessis-Bouchard et aux jardins familiaux du Trou du Loup à Soisy-sous-Montmorency.



©Syndicat Emeraude /compostage

Prévention des déchets

Compostage collectif

En 2020, en raison de la pandémie, seule une résidence a installé un site de compostage en pied d'immeuble.

Il s'agit d'une résidence de la commune d'Ermont comptant 188 logements soit environ 430 habitants supplémentaires qui ont désormais la possibilité de valoriser leurs biodéchets.

4 résidences supplémentaires ont contacté le Syndicat pour être accompagnées dans la mise en place d'un site de compostage collectif.

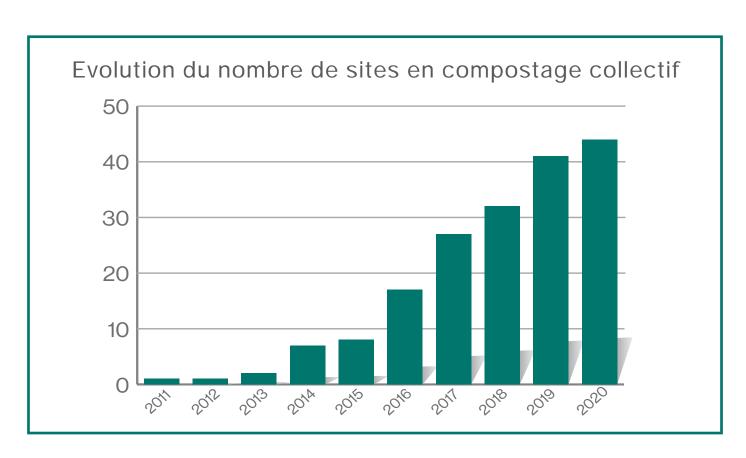
Sur l'ensemble du territoire, depuis, 2010, 44 résidences ont installé des sites de compostage en pied d'immeuble.

Compostage en milieu scolaire

Pour les communes souhaitant mettre en place le compostage dans les écoles ou les crèches, le Syndicat les accompagne en leur proposant des composteurs adaptés aux grandes quantités de biodéchets produites dans les restaurants scolaires. Le Syndicat forme également le personnel à la gestion d'un site de compostage en établissement scolaire pour s'assurer de la qualité du processus.

Cet accompagnement est aussi proposé aux collèges et lycées du territoire qui incluent le compostage dans un projet pédagogique.

En 2020, 9 établissements scolaires et une crèche ont été accompagnés par le Syndicat. Ce sont donc 50 établissements scolaires (de la maternelle au lycée) qui sont équipés de composteurs grande capacite sur l'ensemble du territoire et près de 11 000 élèves qui participent.



Réemploi

Emmaüs sur la déchèterie

Le partenariat avec Emmaüs a continué durant l'année 2020, malgré une interruption du mois de mars au mois de juin. Un samedi par mois, Emmaüs est venu sur la déchèterie récupérer les objets que les habitants venaient leur déposer.



©Syndicat Emeraude / Emmaüs

Partenariat avec Vélo services

Le partenariat avec Vélo Services suit son cours : les vélos déposés sur la déchèterie sont collectés par les gardiens et gardés pour l'entreprise d'Economie Sociale et Solidaire Vélo Services, qui les récupère, les répare et les revend : ainsi, cette entreprise augmente la durée de vie de ces objets, favorise l'insertion professionnelle de son équipe, et lui permet de monter en compétence dans le domaine de la réparation.

En 2020, l'activité a été interrompue pendant 1 mois et demi de fermeture de la déchèterie à cause du premier confinement. Malgré cette suspension temporaire, une centaine de vélos a été collectée sur l'année, chiffre qui représente à peu près 1 tonne de déchets évités grâce à cette entreprise sociale et solidaire.

Récupération des textiles

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes du territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2020, il y a 122 bornes sur le territoire, sans changement par rapport à 2019. En 2020, 599,59 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, soit 2,13 kg/habitant/an. La crise sanitaire a engendré une baisse de 15% par rapport à l'année 2019.



©126média-Cédric Daya / Vélo-services

| Précollecte

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si le maintien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

- 211 744 bacs (38,7 millions de litres)
- 1912 bornes enterrées et aériennes (plus de 8,3 millions de litres)
- 6 782 interventions surl'ensemble du parc de contenants



Précollecte

Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, du verre ou des déchets végétaux se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été mise à jour par la délibération n°2019/02/01. Les volumes des bacs attribués sont fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un bon tri des déchets.



Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains),



Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,



Bac à cuve grise et couvercle vert pour le verre,



Bac à cuve grise et couvercle vert foncé pour les végétaux,



Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,



Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics.

Concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



syndicat emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2020, 84 bornes ont été implantées (contre 98 en 2019) mais les chantiers de construction et de rénovation ont été fortement ralentis en 2020. Pour autant 135 bornes ont tout de même été mises en service.

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 40 000 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.

Précollecte

Maintenance des contenants

L'âge moyen du parc de bacs roulants est d'environ 7,2 ans. Les bacs ont fait l'objet de 4 152 interventions du prestataire TEMACO relatives à la maintenance (réparations, remplacement suite à vol ou incendie...). En 2020, nous comptons 4 653 interventions pour modification de dotation.



syndicat emeraude / remplacement des bacs jaunes 80 litres

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. En raison de la crise sanitaire, cette opération n'a pu être réalisée au printemps comme à l'accoutumée. Afin d'entretenir les parties externes dans un état convenable, DERICHEBOURG a réalisé la désinfection des 1732 bornes par pulvérisation de virucide. La maintenance Préventive n'a été réalisée qu'entre septembre et décembre 2020 par la société ECOPAV, nouvelle société qui a pu intervenir en secours alors que les équipements des autres prestataires étaient réservés jusqu'en juin 2021. Ainsi, 614 bornes à ordures ménagères ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2020. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures ses



©syndicat emeraude / maintenance des bornes enterrées

prestataires en charge de réparer les bornes concernées (SULO, ECOPAV et POLLUNET). Le syndicat a ainsi dû gérer 432 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée).

Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 83 bornes pour le verre et 48 pour le papier. Un nettoyage annuel a été réalisé par Derichebourg.

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire, subissent des actes de vandalismes pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une menue remise en état le jour de ramassage. La filière Textile a beaucoup souffert avec la Covid-19 en raison de la fermeture des

Précollecte

magasins de réemploi et la suspension des exports de textile à l'étranger. Pour autant, Eco-Textile a continué à collecter au maximum même si les effectifs étaient plus restreints notamment lors du déconfinement de mai où les nettoyages de printemps ont été soudainement possibles créant des débordements réguliers des bornes.



©126média-Cédric Daya / borne Eco-Textile

Collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m3. Elles sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.

A noter que certains établissements ont ponctuellement besoin d'éliminer une grande quantité de papier. Pour, plus de praticité et une maîtrise des coûts, des bennes de 15m3 leur sont mises à disposition.

En 2020, le syndicat Emeraude a continué de dérouler son plan de développement de la collecte du papier pour lequel il avait été retenu dans le cadre d'un appel à projets Eco-folio en 2017. Ceci permettait d'obtenir des soutiens financiers à hauteur de 75 % sur les dépenses nécessaires, jusqu'en mars 2020.

Ainsi, le bureau d'études AJBD était chargé de recenser et de contacter les entreprises et administrations susceptibles de produire beaucoup de papiers afin de faire un diagnostic déchets par téléphone ou lors de visites de sites.

Après confirmation de leur intérêt pour cette collecte, le partenaire L&M sensibilisait le personnel des entreprises alors équipées des bannettes spécifiques ou de petits bacs de 35 litres facilitant le tri et la gestion de ce flux à l'intérieur de chaque structure. La Covid-19 a contraint d'arrêter la collecte du papier des établissements publics et privés qui étaient de toute façon fermés pendant près de deux mois, puis en sous production jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, seulement 97,48 tonnes de papiers ont été collectées en 2020, soit 27,6% de moins qu'en 2019.

Depuis 2017, la société Poly Senti –
Derichebourg est chargée de collecter
les déchets ménagers et assimilés sur
l'ensemble du territoire du syndicat
Emeraude suivant des modalités validées
par l'ensemble des communes adhérentes
du Syndicat Emeraude et fixées par
délibération n°2016-06-02 du 20 juin
2016.

- 107 109 tonnes de déchets collectées en porte à porte
- 1212 997 km parcourus par les bennes de collecte
- 621 626 litres de gasoil consommés
- 203 865 heures de service



Schéma de collecte

Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction à la source des déchets, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit:

- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre,
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions neufs (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents, conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,
- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri

des emballages recyclables.

Pour la bonne exécution de ces prestations, 130 agents sont affectés au service. Le parc de bennes de collecte est constitué de :

- 26 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 3 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites.
- 2 mini-bennes de 7,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites.
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire.

Tous les véhicules fonctionnent au gasoil et respectent les normes Euro6.



©126média-Cédric Daya / Bennes de collecte

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO2); les bornes d'apport volontaire pour le Verre et les Papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la caisse nationale d'assurance maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte.

Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions.

Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marche-arrières restent souvent d'usages malgré leur interdiction. Un affinage du recensement des points noirs élève le

nombre à 461 points à résoudre.

En 2020, 1 212 997 km ont été parcourus pour assurer la collecte (10 000 km de plus qu'en 2019) émettant près de 1654 tonnes de CO2. Sur l'ensemble du territoire, le nombre de réclamations liées à la collecte s'est élevé à 1937 en 2020 soit une baisse de près de 15,7% par rapport à 2019.

A noter que pendant le premier confinement, le standard téléphonique ne permettait pas un traitement en télétravail. L'ensemble des réclamations ont été transmises par courriel par les usagers ou via les partenaires communaux tels que polices municipales et services techniques municipaux.



©126média-Cédric Daya / Camion de collecte de Dérichebourg

CORONAVIRUS COVID-19

Zoom COVID-19

Pour l'année 2020, aucune modification de calendrier de collecte ni d'organisation des tournées n'était prévue. Pour autant, la crise sanitaire et le confinement liés à la Covid-19 ont eu un impact considérable, sur l'ensemble des services.

Dès la fin février 2020, la crise sanitaire commençait à être identifiée et crainte. Par anticipation, un plan de continuité d'activité a été demandé à chaque prestataire. Seul le prestataire de maintenance des bacs et des bornes n'en a pas fourni. Il consiste notamment à définir une priorité en fonction du type de déchets et des contraintes de personnels au regard de l'impact sur la salubrité, la sécurité des personnes, tant agents qu'administrés, ainsi que pour l'environnement. Malgré tout, le confinement strict, sans précédent, annoncé le 17 mars 2020 n'a pu être anticipé. L'interdiction expresse de se déplacer pour tous les usagers a incité à la fermeture immédiate de la déchèterie du Plessis Bouchard et ce jusqu'au 4 mai 2020, mais aussi l'annulation de toutes les déchèteries mobiles ainsi que les permanences Démétox jusqu'en septembre 2020.

Pendant presque deux mois, la maintenance des contenants roulants et enterrées a été stoppée.

Bien qu'un plan de continuité d'activité ait été établi par le prestataire de collecte Derichebourg, ce dernier a réussi à gérer le personnel de façon à limiter les contacts entre équipages en faisant des départs de services échelonnés, en accentuant les règles d'hygiène et de sécurité bien qu'au début de la crise, aucun masque n'était disponible pour cette activité. Ainsi, en harmonisant les horaires de collecte à 16h00 pour tous les types d'habitats, et en répartissant les moyens humains et matériels affectés aux collectes de papiers, cartons et verre

des professionnels, sur la semaine, ainsi que grâce au décalage de la collecte des déchets végétaux du Plessis-Bouchard, l'ensemble des services dédiés aux ménages a été maintenu. Ceci est remarquable quand la plupart des collectivités franciliennes ont supprimé ou réduit la fréquence de collecte a minima des encombrants et/ou des déchets végétaux. Pour autant, ces derniers flux ont fait l'objet d'une augmentation de tonnage considérable car les administrés ont pu consacrer leur temps de confinement à l'entretien de leurs jardins, particulièrement avec une météo plus que clémente en mars et avril par rapport aux normales saisonnières. Bien qu'une importante communication sur le site internet et réseaux sociaux du Syndicat Emeraude demandait aux habitants de limiter la présentation des végétaux et des encombrants, 22% d'encombrants et 26% de déchets végétaux ont été collectés en plus par rapport à la même période de l'année précédente. Cela a généré des dépassements de temps de collecte de près de 3 à 4 heures. Certaines grandes communes ont dû être collectées par la suite sur deux jours telles que Soisy-sous-Montmorency et Eaubonne.



©Syndicat Emeraude / Problème de collecte déchets végétaux

Par ailleurs, suite à une contamination importante de son personnel, le centre de tri de Paprec au Blanc Mesnil a dû arrêter complètement l'exploitation de sa chaîne de tri pour 15 jours en avril 2020.

Pour pallier l'indisponibilité des équipes, Paprec a mobilisé une équipe de secours et le temps de sa formation, n'a pas pu stocker l'ensemble des emballages collectés quotidiennement.

Bien que le rendement ait été faible entre le 1er avril et le 4 mai, la perte de valorisation matière a été fortement limitée. Seulement 920 tonnes d'emballages collectées sélectivement ont été détournées vers le centre de valorisation énergétique de Suez RV Energie à Argenteuil. Le Syndicat Emeraude attend encore en retour la position de CITEO quant aux aides pouvant être délivrées au regard de cette gestion de crise.

Le déconfinement connu à partir du 13 mai 2020 n'a pas permis une baisse des tonnages. Le télétravail a changé les modes de consommation et la typologie des déchets produits par les ménages. Il a été constaté plusieurs débordements des bornes enterrées, accentués par le second confinement de novembre ainsi que les fêtes de fin d'année.





Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures ménagères Résiduelles (OMR)	66 752 t
Evolution des tonnages / 2019	+0,96 %
Ratio	238,37 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2019	-03%

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2020	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 396	29 123,20	3 628,29	32 751,49	0,06%
Val Parisis	147 638	24 153,78	9 847,00	34 000,78	1,83%
Total Emeraude	280 034	53 276,98	13 475,29	66 752,27	0,96%

Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers	9 t
Evolution des tonnages / 2019	%
Ratio	ab.
Evolution du ratio / 2019	%

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2020	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 396	6 138,56	600,02	6 738,57	6,49%
Val Parisis	147 638	5 602,72	1 498,10	7 100,83	6,86%
Total Emeraude	280 034	11 741,28	2 098,12	13 839,40	6,68%

Verre



Tonnages de verre	
Evolution des tonnages / 2019	
Ratio	
Evolution du ratio / 2019	

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2020	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 396	2 568,98	459,17	3 028,15	7,09%
Val Parisis	147 638	2 463,51	871,69	3 335,20	6,17%
Total Emeraude	280 034	5 032,49	1 330,86	6 363,35	6,61%

Encombrants



Tonnages d'encombrants	
Evolution des tonnages / 2019	+ 12,38 %
Ratio	36,45 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2019	+ 11.6 %

Territoire	Population	TonnagesTotaux 2020	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 396	5 267,02	9,10%
Val Parisis	147 638	4 940,61	16,09%
Total Emeraude	280 034	10 207,63	12,38%

Déchets végétaux



Tonnages de déchets végétaux
Evolution des tonnages / 2019
Ratio
Evolution du ratio / 2019

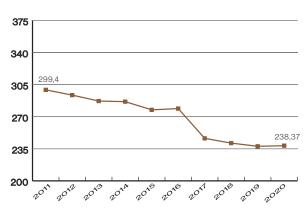
Territoire	Population	TonnagesTotaux 2020	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 396	4 985,12	2,31%
Val Parisis	147 638	4 726,32	2,31%
Total Emeraude	280 034	9 711,44	2,31%



©126média-Cédric Daya / collecte des déchets végétaux

Évolution des ratios entre 2011 et 2020 (en kg/an/hab.)

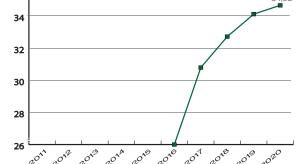




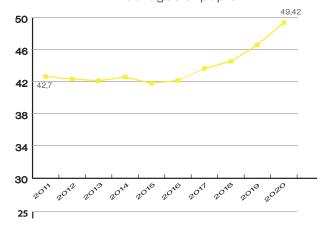




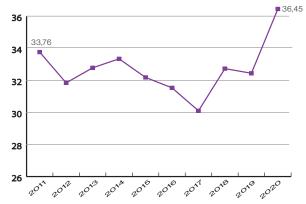
Déchets végétaux



Emballages et papier



Encombrants



Flux	Ratio 2020	évolution en 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	238,37	-20,3 %
Emballages	49,42	+ 15,7 %
Verre	22,72	-2.43 %
Encombrants	36,45	7,9 %
Déchets végétaux	34,68	N.S.
OMA ¹	381,97	-4,3 %

1 : Ordures Ménagères assimilées

2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)

2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)

2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)

2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)

2016: population 271 545 habitants (INSEE 2013)

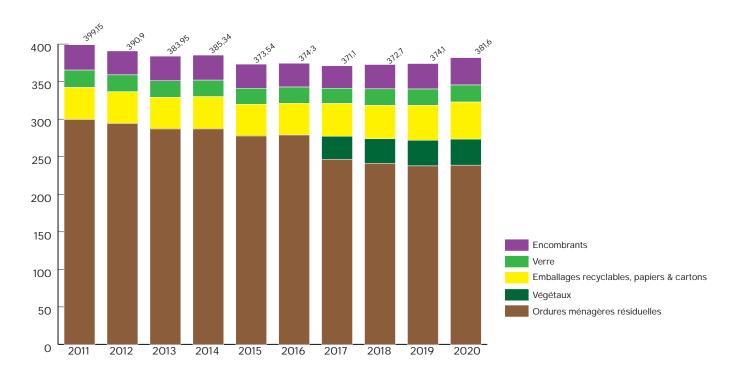
2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)

2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)

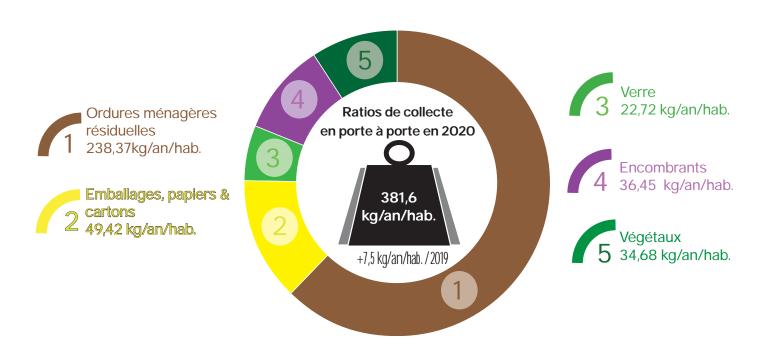
2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)

2020: population 280 034 habitants (INSEE 2017)

Évolution des OMA entre 2011 et 2020 (en kg/an/hab.)



Répartition des OMA EN 2020 (en kg/an/hab.)



Autres services

Si la collecte en porte à porte permet de traiter 83% des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Emeraude développe des services complémentaires, soit pour capter des déchets dont la nature ne permet de les collecter en porte à porte (les déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries, permanences Démétox, et fourniture de bennes aux services techniques des communes du territoire.

- -18% de passages enregistrés en 2020 (cause Covid-19)
- -5% de tonnage collecté en déchèterie
- -16,4% de déchets toxiques
 (cause Covid-19 suite fermeture
 déchèterie et annulation Démétox –
 y compris ampoules et piles)
- 1777 rotations de bennes CTM.



Eco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. Bien que la Covid-19 a fait fermer l'Ecosite, diminuant ainsi le nombre de passage de 18% (87 870 passages comptés) le tonnage réceptionné et traité n'a diminué que de 5% avec 13 666,28 tonnes en 2020. Le déconfinement a fait connaître

une sur-affluence entre mai et fin juin avec des files d'attente jusqu'à 1h30 de véhicules et un record de fréquentation de 638 passages, contre 300 passages journalier en moyenne les autres années.



©126média-Cédric Daya / Eco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Eco-Site 2020	Déchèteries mobiles 2020	Tonnage Total 2020	Evolution 2020/2019
Déchets végétaux	1 257,78	12,84	1 270,62	-31%
Gravats	4 154,54	34,34	4 188,88	9%
DNDNI ¹	3 072,09	56,64	3 128,73	-1%
Encombrants	2 011,54	25,34	2 036,88	-3%
Bois	1 336,58	16,02	1 352,60	-18%
DEA (mobiliers)	681,73		681,73	15%
Cartons	150,60	3,14	153,74	-22%
Ferrailles	284,80	5,50	290,30	-13%
Papiers	29,44	0,00	29,44	-34%
DEEE	251,90	5,70	257,60	-22%
DDS filière REP	117,48		117,48	-4%
DDS - hors filière REP	52,25	8,53	60,78	-21%
Batteries	6,17	0,16	6,33	51%
Huiles Usagées	10,28		10,28	-17%
Piles	2,92		2,92	-2%
TLC	76,16		76,16	-7%
Lampes - Néons	1,82		1,82	-6%
Total	13 498,08	168,20	13 666,28	-5%
réemploi Emmaüs	non estimé	Non présent	non estimé	
réemploi Vélo services	?	0	??	

^{1 :} Déchets non dangereux non inertes (= plâtres)

Autres services

Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre, Montmorency, Soisysous-Montmorency et Enghiens-les-Bains de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2020, le nombre de passages enregistré s'élève à 5 215, soit 33% de passages supplémentaires par rapport à l'année dernière. A noter que le SIGIDURS a rouvert sa déchèterie dès le 23 avril car ils avaient dégradé leur service de collecte des déchets végétaux et des encombrants en porte à porte pendant quelques semaines.

De plus, il existe les déchèteries mobiles, expérimentées en 2016 et pérennisées en 2017. Ainsi 8 déchèteries mobiles étaient programmées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency. En outre pour compléter davantage le service, un nouveau test a été réalisé sur un terrain du SIARE à Saint-Gratien. La déchèterie mobile d'un jour était accessible aux habitants de Saint-Gratien, Soisy-Sous Montmorency, Enghien-les-Bains et Eaubonne.

Or, 7 déchèteries mobiles ont été annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire. Avec une moyenne de 130 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a néanmoins permis de collecter près de 168,20 tonnes de déchets en 2020, soit 58% de moins qu'en 2019.



©syndicat-emeraude / décheterie mobile de Deuil- La Barre

Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux,

le tout-venant et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, les amènent directement sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	ENCOM- BRANTS	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS	CARTONS	FERRAILLES	GRAVATS	PNEUS	DEEE	TOTAL GÉNÉRAL
Plaine Vallée	1460,94	639,62	1,86	2,22	11,9	99,96	9,54	5	2231,04
Val Parisis	1409,38	623,28	0	6,98	9,72	46,64	7,1	0,5	2103,6
Total OM Emeraude	2870,32	1262,9	1,86	9,2	21,62	146,6	16,64	5,5	4334,64
Evolution 2020/2019	6%	-9%	-39%	11%	-15%	-43%	75%	141%	-2%



©syndicat-emeraude / bennes centres techniques

Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/ bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique, le samedi matin. Les tonnages collectés par le service DÉMÉTOX ont diminué de 20,4% par rapport à 2020, notamment à cause de l'annulation des collecte Démétox entre mars et septembre 2020 à cause de la Covid-19. Ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont également collectés par les déchèteries mobiles.

En complément à ces services, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le syndicat Emeraude dans la plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants et qui ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2020, le tonnage collecté et traité a également diminué de 4,65% par rapport à 2019.

Sur la globalité du territoire, et tous services confondus (Démétox, CTM et Déchèterie), nous enregistrons une baisse de 10,3% de déchets toxiques collectés, avec 221,34 tonnes traitées dont 117,48 tonnes traitées par le biais de la filière REP Eco-DDS sans impact financier pour le Syndicat Emeraude. A noter que cette part prise en charge de manière opérationnelle par la filière observe une baisse de 4,2%. due à la fermeture de la déchèterie du Plessis-Bouchard pendant le 1er confinement.



Tonnages	3,08 t
Evolution des tonnages / 2019	9,6 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2019	Evolution 2020/2019
Plaine Vallée	12,027	19,039	31,066	-9,5%
Val Parisis	0	12,015	12,015	-10,1%
Total OM Emeraude	12,027	31,054	43,081	-9,6%





©citeo / DDS RAPPORT D'ACTIVITÉS I 2020 I 29

Traitement

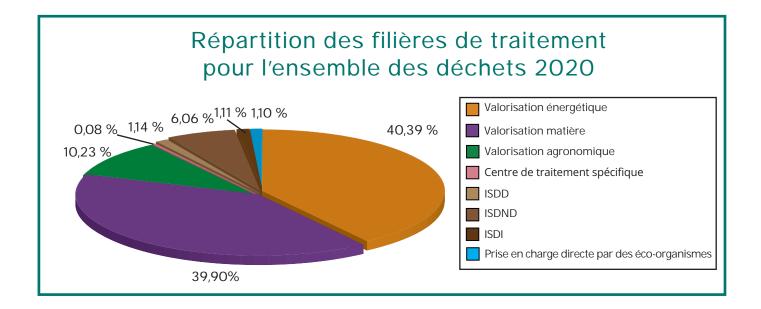
126 915 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2020 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 1,43 % de plus qu'en 2019.

- 91,7 % des déchet valorisés
- Uniquement 8,3 % des tonnages à destination des centres de stockage

Filières de traitement	Tonnages 2020	Rappel tonnages 2019
Valorisation énergétique	51 262*	50 032*
Valorisation matière	50 641**	49 582**
Valorisation agronomique	12 983	13 658
Centre de traitement spécifique	103	124
ISDD ¹	1 446***	1 409***
ISDND ²	7 687	7 144,7
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 390	1 765
ISDI ³	1 403	1 410

- (1) ISDD: Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- (2) ISDND: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- (3) ISDI: Installation de Stockage de Déchets Inertes
- déduction faite des sous produits issus de l'incinération
- " dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération
- ... sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération





Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser la valorisation matière avant la valorisation énergétique conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, est appliquée depuis le 1er mai 2019.

Si cela permet normalement de détourner de l'incinération davantage d'emballages plastique, la crise sanitaire n'a pas aidé à atteindre les performances visées. Outre les 920 tonnes de d'emballages collectées, il a été constaté une augmentation du taux de refus de tri dans les contenants jaunes passant de 23,13% en 2019 à 29,37% en 2020. Le changement de mode de consommation notamment avec la restauration livrée à domicile et le click&collect pendant les phases de confinement a engendré davantage d'emballages à jeter, mais qui ont souvent été jetés imbriqués les uns dans les autres, les rendant alors non recyclables car non séparables sur la chaîne de tri.

De plus, les prix de reprises de certains matériaux, dont certains étaient déjà en baisse depuis 2019, ont continué à diminuer en début d'année pour finalement avoir une réelle chute pour les plastiques à compter de la crise sanitaire car liés au cours du pétrole, ainsi qu'une baisse en milieu d'année des soutiens du recyclage du verre.

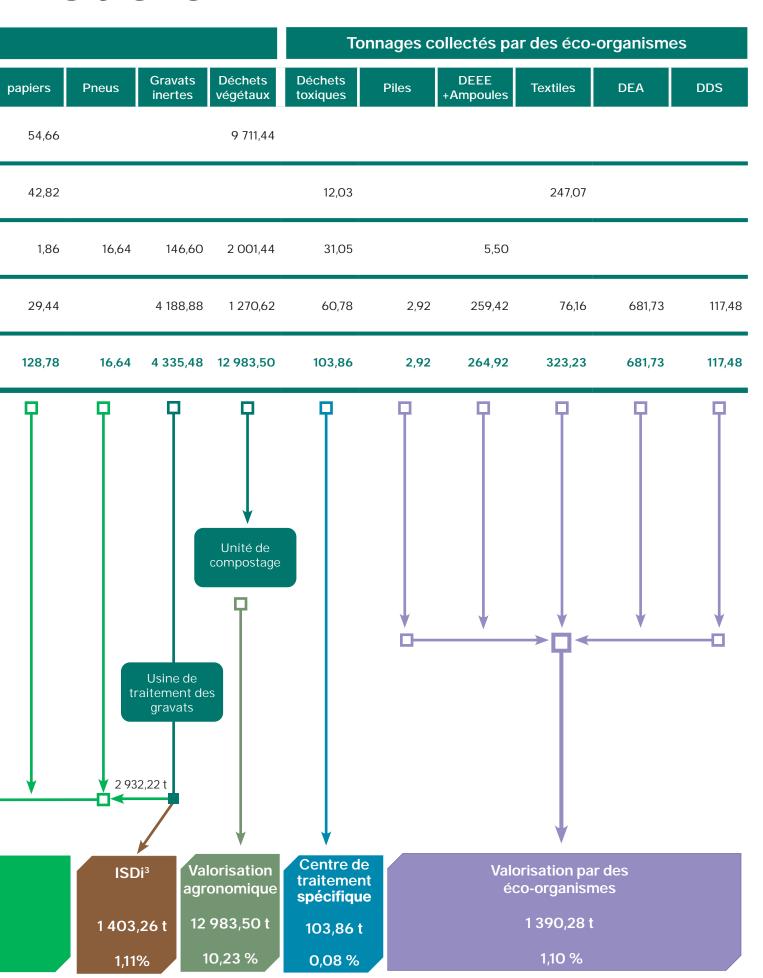
Dans ce contexte, 91,7% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 8,3% de déchets à destination de centres de stockage. Les pistes d'amélioration sont clairement identifiées sur les encombrants et sur la baisse du taux de refus de tri dans les contenants jaunes. Le respect des consignes de présentation et de définition des déchets, est susceptible de faire baisser le taux d'enfouissement et d'incinération.

Bilan

					Tonnages	collectés	s par le S	yndicat Er	neraude
	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	huiles
Porte à porte	67 751,64		10 207,63		12 919,62	100,26	6 363,35		
Apport volontaire						31,52			
Apports communes			3 579,52			9,20		21,62	
Déchèteries		3 128,73	2 036,88	1 352,60		153,74		290,30	10,28
Tonnages 2020	67 751,64	3 128,73	15 824,03	1 352,60	12 919,62	294,72	6 363,35	311,92	10,28
			Refus 4 428,26	ntres de 7 687,31	tri 17 980,68			\	
Valorisatio		ISDD ¹		ISDND ²			Valo	risation ma	tière
Energétiq 51 262,16 40,39%	t	1 443,60 t 1,14%		7 687,31 t 6,06%				50 641,45 t	t

1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Danger

Matière



eux - 3 ISDi : Installation de Stockage de Déchets inertes

Le financement du Syndicat Emeraude repose à près de 85,5 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en hausse par rapport à 2019.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2020 subit une progression de + 10 % après plusieurs années de stabilité, voire de baisse (hors évolution du niveau de service).

Son impact réel sur la fiscalité des usagers sera cependant plus réduit, compte tenu de l'augmentation naturelle des bases d'imposition sur lesquelles la TEOM est déterminée.

- Montant des crédits employés en 2020 : 33,982 M€
- Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de

TEOM): 26,256 M€

- Soutiens des éco-organismes et rachat matière : 3,468€
- Les contrats de prestations de services représentent 88,9 % des dépenses de fonctionnement
- Les frais de personnel représentent 2,9 % du total des dépenses de fonctionnement.

Evolution du produit demandé pour financer le service

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant (€)	24 395 257	25 164 257	25 164 257	23 518 564	23 867 884	23 867 884	26 256 318
Evolution (%)	1,8%	3,15%	0%	-6,54%	1,49%	0,00%	10,01%

Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2020 est donc de 3 656 332,58 € (contre 3 998 352,21 € en 2019). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 2 802 251,35 € (contre 3 707 003,01 € en 2019).

Le résultat négatif de fonctionnement sur réalisations, s'explique par :

o En dépenses

Une exécution budgétaire maîtrisée sur les charges de personnel en raison, d'une stabilité du nombre de postes, de vacances d'emplois et du décalage de certains recrutements, avant que l'ensemble des postes ne soient pourvus fin 2020.

Une progression des charges à caractère général, qui représentent 90 % des dépenses de fonctionnement, qui s'explique :

- principalement par des conditions moins favorables obtenues à l'issue de renouvellements de marchés ou de l'effet « année pleine » de marchés notifiés en 2019 ;
- par l'évolution des tonnages, qui concerne tous les flux, effet de la crise sanitaire;
- par les taxes et contraintes réglementaires qui renchérissent globalement les coûts de collecte et surtout traitement (le montant de la seule Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'est élevé à près de 400 000 € sur 2020);
- dans une moindre mesure par les taux d'actualisation, faibles mais néanmoins impactant s'agissant de certains marchés importants.

o En recettes

Un bon taux de réalisation globale s'agissant des recettes éco-organismes, hormis pour Citéo dont la recette est en retrait de 320 000 €, du fait notamment du détournement vers l'incinération de 920 tonnes en avril et mai suite à l'arrêt temporaire du Centre de tri pour raison de COVID-19;

Une très forte érosion des recettes de revente matériaux (- 200 000 €) en raison de la dégradation continue des conditions de reprise depuis 2018 et malgré des prévisions prudentes ;

La réalisation de recettes liées au solde de l'appel à projets ex-Ecofolio sur la relance du tri du papier, et du soutien ADEME au titre de l'année 3 (et solde) du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire notre (CODEC);

Le résultat d'investissement sur réalisations est de 464 k€ et tient compte :

o En dépenses

De l'absence de réalisation d'un certain nombre d'investissements : travaux de réhabilitation de la déchèterie prévus à hauteur de 1 600 k€ (pour les seuls travaux), moindres acquisitions et poses de bornes (100 bornes posées), non acquisition d'un véhicule.

o En recettes

Le tarissement des dispositifs de subventionnement liés à l'implantation de bornes enterrées et à l'acquisition de composteurs.

Budget Principal								
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture		
	Section de fonctionnement	30 717 875,04	31 524 765,36	-806 890,32	1 654 093,80	847 203,48		
Réalisations	Section d'investissement	1 758 563,89	1 293 693,20	464 870,69	2 344 258,41	2 809 129,10		
	Budget total	32 476 438,93	32 818 458,56	-342 019,63	3 998 352,21	3 656 332,58		
	Section de fonctionnement							
«Restes à réaliser»	Section d'investissement	310 000,00	1 164 081,23	-854 081,23		-854 081,23		
a rounser»	Budget total	310 000,00	1 164 081,23	-854 081,23	0,00	-854 081,23		
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		32 786 438,93	33 982 539,79	-1 196 100,86	3 998 352,21	2 802 251,35		



Zoom sur les recettes de fonctionnement

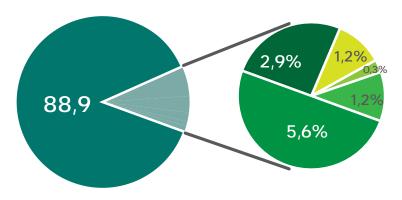
Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2020, ont constitué 85,48% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 11,29 %. La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (3,23%), au financement du service.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Versement des contributions :	
Communauté d'Agglomération Val Parisis :	13 333 983 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	12 922 335 €
Total TEOM:	26 256 318 €
Soutiens des éco-organismes :	2 625 992€
- CITEO Emballages :	2 177 460 €
- CITEO Papiers :	209 811 €
- CITEO Papiers (Solde projet Accompagnement au changement) :	85 541 €
- OCAD3E:	21 479 €
- Eco-mobilier:	120 000 €
- Eco-DDS	11 701 €
Reprises des filières :	
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	
- Carton:	
- Bouteilles Plastiques :	
- Verre:	
- Acier:	19 492 €
- Acier:	19 492 € 22 538 €
- Acier:	19 492 € 22 538 € 12 211 €
Acier:Aluminium:Papiers de bureaux:Briques alimentaires:	19 492 € 22 538 € 12 211 € 2 060 €
- Acier:	19 492 € 22 538 € 12 211 € 2 060 €
 Acier: Aluminium: Papiers de bureaux: Briques alimentaires: Autres reprises matières sur déchèteries 	19 492 €22 538 €12 211 €2 060 €25 047 €
 Acier: Aluminium: Papiers de bureaux: Briques alimentaires: Autres reprises matières sur déchèteries Autres recettes et soutiens:	
 Acier: Aluminium: Papiers de bureaux: Briques alimentaires: Autres reprises matières sur déchèteries Autres recettes et soutiens: Recettes diverses 	
 Acier: Aluminium: Papiers de bureaux: Briques alimentaires: Autres reprises matières sur déchèteries Autres recettes et soutiens:	

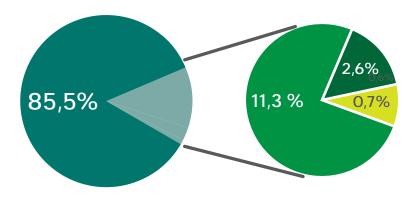
Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement 2020



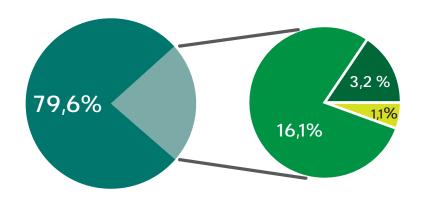
Contrats de prestations de services	28 020 396 €
Dotations aux amortissements	1758 564 €
Frais de personnel	914 945 €
Autres charges à caractère général	367 827 €
Autres charges de gestion courante	82 239 €
Charges financières et exceptionnelles	380 796 €
	31 524 765 €

Recettes de fonctionnement 2020



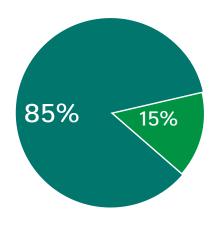
TEOM	26 256 318 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	3 468 952 €
Redevance spéciale	784 273 €
Autres	208 331 €
	30 717 874 €

Dépenses d'investissement 2020



Investissements bornes, bacs et composteurs	1 860 486 €
Autres	74 353 €
Remboursement emprunts	376 531 €
Réhabilitation déchèterie	26 014 €
	2 337 385 €

Recettes d'investissement 2020



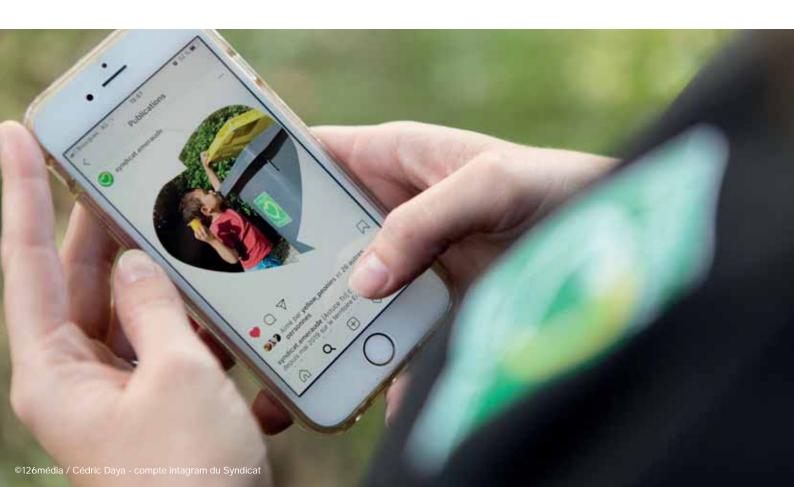
Amortissements	1 758 564 €
FCTVA	310 000 €
	2 068 564 €

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Communication
- Sensibilisation
- Evénementiel

- 1 579 enfants sensibilisés lors d'animations scolaires
- O stands d'information tenus dans les communes,
- Nouveaux site web et nouveaux magazine



Communication

Emeraude le Mag

Le magazine du Syndicat Emeraude paraît deux fois par an.

En 2020, une nouvelle charte graphique a été élaborée. Nous souhaitons garder l'appelation «Emeraude le Mag» qui représente l'identité première du périodique.

La numération a été conservée avec la parution du 11ème et 12ème numéros arborant seulement la nouvelle charte graphique et un format différent des précédents. La charte se veut plus aérée, moderne, épurée et claire afin de dynamiser la lecture du livret et offrir une nouvelle image au Syndicat Emeraude.

Les rubriques ont été refondues en reprenant les rubriques phares des premiers numéros. Le sommaire se construit autour d'un dossier. Les autres rubriques sont des reprises plus détaillées de contenu d'Instagram et de notre site internet.

L'objectif global est de créer des contenus de communication qui seront déployés facilement sur l'ensemble de nos médias (Instagram, Facebook, site internet et magazine).



Le magazine aborde des sujets d'actualités du territoire, sur la thématique de l'environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d'approfondir certains sujets.

Réseaux sociaux



©126média / Cédric Daya - compte intagram du @syndicatemeraude

L'objectif poursuivi en 2020 était de rendre l'action du Syndicat Emeraude plus visible auprès du public jeune. Pour cela, une communication moins institutionnelle est mise en œuvre sur les réseaux sociaux, afin de renforcer le lien avec la population de la tranche d'âge 18-35 ans.

Le Syndicat est présent sur deux réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Le planning éditorial mis en place a permis la réalisation de 36 publications sur Instagram, 89 sur Facebook et près de 300 stories.

Le nombre d'abonnés a progressé avec constance chaque mois (+29% en un an). Il faut aussi relever l'importance prise par les réseaux sociaux durant la crise sanitaire. Il était primordial de renforcer la réactivité du Syndicat, face aux demandes croissantes des usagers

Tant d'informations qui ne vous feront pas regretter de vous être abonné à notre compte :

@syndicat.emeraude

Sensibilisation

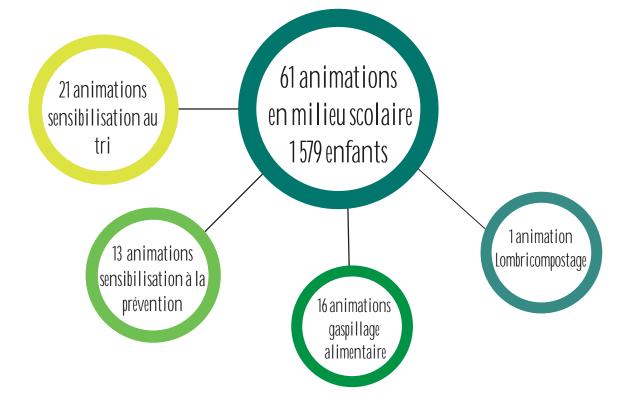
Depuis plusieurs années, le Syndicat Emeraude mise grandement sur les enfants en ce qui concerne la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri.

En effet, nous savons qu'à travers eux, leur entourage direct pourra être impacté et aussi adopter des gestes plus écoresponsables.

En 2020, malgré un contexte sanitaire compliqué, plusieurs centaines d'enfants ont pu bénéficier d'interventions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la prévention, du compostage et du tri. Ce sont 1579 élèves qui ont pu être sensibilisés à travers 61 animations scolaires.

Les animations proposées en 2020 étaient :

- CE2 : « Réduire le gaspillage alimentaire » pour lutter contre le gaspillage à la cantine mais aussi à la maison,
- CM1: « Le cycle de vie des déchets » pour apprendre à trier mais aussi voir comment les déchets sont recyclés,
- CM2 : « Réduisons nos déchets » pour familiariser les élèves avec le zéro-déchet,
- Tous niveaux : « Lombricompostage » pour montrer aux enfants comment les aliments se décomposent et quel trésor ils nous fournissent.



Evénementiel

Le Forum du zéro déchet



©126média / Cédric Dava - Forum du zéro déchet

Pour la troisième année consécutive, le Syndicat Emeraude devait organiser son Forum du Zéro Déchet. Cet événement aurait dû se dérouler lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets mais a du être annulé compte tenu de la crise sanitaire.



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

Les stands et ateliers

Différents ateliers compostage et lombricompostage ont pu se tenir à l'automne 2020 pour permettre aux particuliers de se lancer dans cette belle aventure de valorisation des déchets du jardin et de cuisine.

Nous avons pu accueillir au Trou du Loup (Soisy-sous-Montmorency) et au Plessis-Bouchard 95 personnes pour échanger pendant une heure et demie sur le jardin d'une manière plus générale.

Atelier compostage: 50 personnes

Les chiffres

Atelier lombricompostage: 20 personnes Atelier jardinage au naturel : 25 personnes

En raison de la crise sanitaire, l'ensemble des évènements communaux ont été annulés en 2020. Le syndicat Emeraude n'a pas tenu de stand d'information au public en 2020.

Un nouveau site internet

Pourquoi un nouveau site web

Internet est en perpétuelle évolution. Que ce soit techniquement ou graphiquement, il est utile de toujours savoir répondre aux besoins et attentes des internautes.

Le Syndicat Emeraude s'est doté en 2020 d'un nouveau site internet, sur lequel le grand public doit pouvoir, en quelques clics, trouver toutes les informations relatives à son actualité.

Ce site a pour vocation de présenter les activités du Syndicat, mais également de donner le maximum d'informations sur la prévention des déchets, les consignes de tri, et les différentes filières de recyclage des déchets. Il propose aux internautes des téléservices rapides et efficaces (exemple : mon bac est cassé, je viens d'emménager, je souhaite réaliser une animation scolaire dans mon établissement, je commande un composteur, etc.).

D'un style épuré et moderne, le nouveau site propose des technologies adaptées et innovantes.

20

Un site sous le signe de l'accessibilité

Parce que les internautes sont 66% à surfer sur la vague du site internet du syndicat depuis leur téléphone mobile, le syndicat a opté pour un site facilement consultable via les petits écrans. Finies les pages qui ne s'affichent que de moitié. Désormais, le site internet est dit « responsive », c'est-à-dire que son contenu s'adapte au support sur lequel il est visionné, afin de ne pas en gêner sa navigation. Ainsi, que l'on soit sur écran d'ordinateur, de tablette ou de mobile, l'affichage s'adaptera automatiquement.

Du contenu évolutif

Ce nouvel outil propose une multitude de possibilités de contenus, sous différentes formes. Il est également relié à la page Instagram du Syndicat Emeraude, dont les actualités remontent directement via la page d'accueil. Véritable « couteau-suisse » du web, certaines fonctionnalités ne sont à ce jour pas exploitées mais pourraient être développées à l'avenir.



20

